

10 conseils

pour chasser le gaspi en voiture...

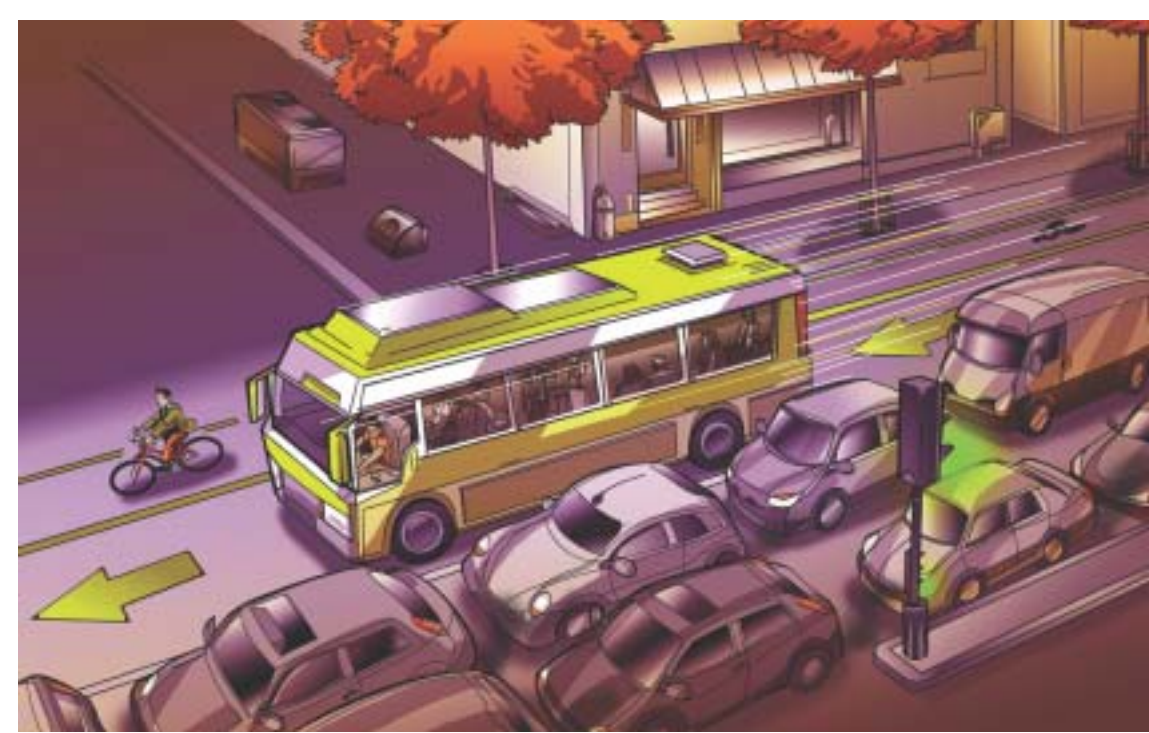
Le pétrole flambe : levez le pied !

J'adopte une conduite souple et sans à coup : une conduite agressive en ville augmente ma consommation de 40 % soit 4 € de dépense inutile pour 100 km.



J'évite de pousser les vitesses. La route n'est pas un circuit de compétition ! Je peux économiser ainsi jusqu'à 20 % de carburant.

Je diminue ma vitesse de 10 km/h sur autoroute. C'est bon pour ma sécurité et je gagne 7 € sur un trajet de 500 km.



Je limite les petits trajets urbains. Je prends les transports en commun quand je peux ou j'y vais à vélo ou à pied.

**ECONOMIES D'ENERGIE
FAISONS VITE
ÇA CHAUFFE**



J'entretiens mon véhicule. Un filtre à air encrassé consomme 3 % de plus et un moteur mal entretenu, encore plus. Je pense aux pneus "basse consommation" : jusqu'à 5 % d'économie.

Faire des économies de carburant, c'est aussi moins de gaz à effet de serre et un climat qui se dérègle moins vite.

Je gonfle correctement mes pneus. Rouler sous gonflé, c'est dangereux et ça consomme plus.

Je n'abuse pas de la climatisation. C'est jusqu'à 4 € d'économisés par 100 km.

J'utilise les équipements permettant de mieux maîtriser ma consommation : indicateur de consommation, régulateur limiteur, système de navigation et info trafic.

Je n'oublie pas d'enlever ma galerie : même à vide, elle fait consommer 10 % de plus.

Les véhicules économes arrivent sur le marché, j'y pense pour ma prochaine voiture.



Nota : l'évaluation des gains de consommation et de coût prennent comme référence le parc français 2004 et son activité : 44 % des distances sont parcourues par des véhicules à essence et 56 % par des véhicules diesel. Les coûts carburant ont été fixés à 1,20 €/l pour l'essence et 1,00 €/l pour le diesel.

Suivez ces conseils, vous économiserez jusqu'à cinq pleins par an !

En association avec les professionnels de l'industrie pétrolière, les constructeurs et les services automobiles.



ADEME



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

Pour en savoir plus, www.ademe.fr